

Volet B**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge

26343537

Déposé
06-07-2026

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 08/07/2026 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0770935412

Nom(en entier) : **Ashurst Europe**

(en abrégé) :

Forme légale : Société à responsabilité limitée

Adresse complète du siège : Avenue Louise 489
1050 Bruxelles**Objet de l'acte :** DENOMINATION, STATUTS (TRADUCTION, COORDINATION,
AUTRES MODIFICATIONS)

Ce jour, le vingt-six juin deux mille vingt-six.

(...)

Devant **Yorik DESMYTTERE, notaire à Bruxelles (premier canton)**, exerçant sa fonction dans la société "BERQUIN NOTAIRES", dont le siège est situé à 1000 Bruxelles, Avenue Lloyd George 11, **S'EST REUNIE**L'assemblée générale extraordinaire de la société à responsabilité limitée "**Ashurst Europe**", ayant son siège à 1050 Brussel, Avenue Louise 489, ci-après dénommée la "**Société**".

(...)

DELIBERATION - RESOLUTIONS

L'assemblée aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, les décisions suivantes.

PREMIERE RESOLUTION: Modification de la dénomination.

L'assemblée décide de modifier la dénomination de la Société en "Ashurst Perkins Coie Europe" avec effet au 26 juin 2026 et déclare avoir connaissance du contenu de l'article 2:3 du Code des sociétés et des associations.

L'assemblée décide de modifier l'article 1 des statuts et de le remplacer par le texte suivant :

*"La société revêt la forme d'une société à responsabilité limitée.**Elle est dénommée "Ashurst Perkins Coie Europe"."***DEUXIEME RESOLUTION: Procuration pour la coordination.**

(...)

TROISIEME RESOLUTION: Pouvoirs à l'organe d'administration.

(...)

POUR EXTRAIT CONFORME.

(Déposés en même temps que l'extrait : une expédition du procès-verbal, le texte coordonné des statuts).

Cet extrait est délivré avant enregistrement conformément à l'article 173, 1° bis du Code des Droits d'Enregistrement.

Yorik DESMYTTERE
Notaire